

**Comté de Lotbinière
Municipalité St-Sylvestre**

Assemblée spéciale du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue le 26 avril 2012, à la salle Bonne Entente à 20 heures. Cette assemblée est convoquée par monsieur le maire Mario Grenier et madame Ginette Roger secrétaire-trésorière. Chacun est averti par courrier électronique. Les conseillers suivants sont présents : Jonathan Lavallée, Madeleine Breton, Raynald Champagne et Étienne Parent. A l'ordre du jour les points suivants :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des États Financiers
4. Soumission pour l'asphaltage
5. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 44 -2012
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Résolution numéro 45-2012
Adoption du rapport financier pour l'année 2011

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité Saint-Sylvestre accepte le rapport financier de l'année 2011, tel que préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thotnton, et représenté par madame Chantal Gravel.

Résolution numéro 46 -2012
Soumissions pour l'asphaltage

Attendu que des soumissions pour l'asphaltage ont été demandées, qu'elles ont été validées, que la plus basse soumission est non conforme, qu'il y a beaucoup de différence avec la deuxième, que le prix du bitume n'était pas encore en vigueur au moment de l'appel d'offre, il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Jonathan Lavallée et résolu à l'unanimité de rejeter toutes les soumissions et de retourner en appel d'offre.

La levée de l'assemblée est faite à 21 heures 50 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 7 mai 2012.

Maire

Secrétaire

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire